DLP 28-9-81857271

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43 - 09.27.46

ABONNEMENT ANNUEL
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant J. THIAULT - N° du papier de presse 529 AD.

BULLETIN N° 30 du 25 Septembre 1981

Abonnement annuel : 70 F

## ARBORICULTURE FRUITIERE

### Bactériose du cerisier

Deux bactéries : Pseudomonas syringae, Pseudomonas mors prunorum sont parmi les causes de dépérissement du cerisier. Leur attaque se traduit par des nécroses d'yeux, de rameaux et de charpentières, variables en importance suivant les variétés. La lutte sera conduite dans les vergers déjà atteints ainsi que sur les jeunes arbres qu'il est nécessaire de protéger de cette grave maladie.

Mesures prophylactiques :

- tailler de préférence en été, après la récolte ; éviter toute suppression de grosses branches en hiver ou au printemps, ce qui provoque au départ de la végétation une gommose physiologique pouvant entraîner l'asphyxie d'une partie de l'arbre.
- protéger les plaies dans les 24 heures à l'aide d'un onguent désinfectant et cicatrisant.

Lutte chimique : trois traitements sont à effectuer à l'automne :

- le premier avant la chute des feuilles (septembre) avec 200 g Cu/hl.
- le second à 30 % de la chute des feuilles : 200 g Cu/hl.
- le dernier à la chute totale des feuilles : 400 g de Cu/hl.

Au printemps : réaliser également une application au stade gonflement des bourgeons : 500 g de Cu/hl.

### Traitement d'automne sur pruniers

Les pruniers sont justiciables des mêmes traitements. Un programme allégé, privilégie un seul traitement à 400 g de Cu à 30 % de la chute des feuilles.

### Maladies de conservation des pommes et des poires

Voir notre avis du 6 août 1981 ; la dernière protection peut se réaliser 48 heures avant récolte.

Les matières actives utilisables sont : bénomyl, carbendazime, méthylthiophanate, captane, thiabendazole.

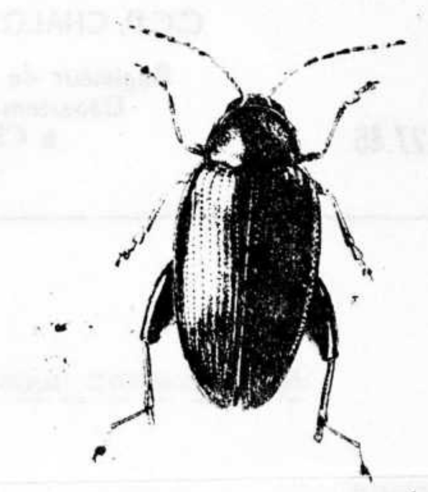
P. 373

GRANDE CULTURE

**Grosse altise du colza d'hiver**

- Adultes (3,5 à 5 mm)

En dehors de la tête, brun rouge, le corps est noir, brillant, bleu métallique dorsalement avec les antennes et les pattes brun clair, et les fémurs postérieurs sombres. Les tibias postérieurs sont roux et prolongés en "cuiller".



Dégâts

Ils rongent les cotylédons et les feuilles par petites morsures, perforantes ou non, de 1 à 2 mm de diamètre (les morsures de limaces sont en général de forme plus irrégulière et dentelées).

**A la suite des alternances de pluie et de beau temps, les altises se sont concentrées sur les nouveaux semis. Des vols importants ont été enregistrés dans les secteurs d'ancienne culture du colza (Tardenois, Vallée de la Marne...) mais, par contre, ils sont faibles dans les autres régions (Brie notamment).**

**Les interventions dirigées, en cours d'hiver contre les larves, présentent des efficacités souvent limitées. Aussi nous rappelons que la destruction des adultes, avant la ponte, reste la méthode la plus efficace.**

**Les cultures semées avant les derniers jours d'août dépassent actuellement le stade 2° feuille, les semis plus tardifs sont en fin de levée. En l'absence de traitement microgranulés au semis :**

**- sur les colzas qui ont dépassé le stade 2° feuille, les concentrations d'adulte vont bientôt s'achever. Il est fort probable que ces cultures soient les plus infestées. Une intervention dirigée contre les adultes est à réaliser dans les prochains jours, si l'on observe 1 à 2 altises par m2, ou 25 % des plantes présentant des morsures.**

**- sur les cultures qui sont au stade cotylédon, une intervention est encore prématurée et il est encore un peu tôt pour se faire une idée des infestations. Attendre le stade 1 à 2 feuilles pour intervenir si une des deux conditions précisées ci-dessus est observée.**

**Si un traitement se justifie, utiliser un des produits suivants :**

- **parathion éthyl (nombreuses spécialités) : 200 g de matière active/ha**
- **parathion méthyl (nombreuses spécialités) : 250 g de matière active/ha**
- **cyperméthrine, spécialité Ripcord à 0,5 l/ha**
- **deltaméthrine, spécialité Decis à 0,3 l/ha**

**Les essais réalisés ces dernières années ont montré une meilleure rémanence des spécialités Ripcord et Decis.**

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire CHAMPAGNE-ARDENNE,

J. DELATTRE

Directeur-Gérant J. DELATTRE.